

Le SNTA FO appelle à CANDIDATURES

ELECTIONS DES MEMBRES Du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement

Le SNTA FO met en place un APPEL A CANDIDATURES pour la constitution des listes, qui devront être complètes, composées **de 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants** remplissant deux conditions d'éligibilité valables au jour de l'élection et ce pendant 4 ans :

- Être porteur d'au moins une part, ou fraction de part, du Fonds.
- Être salarié d'une des Entreprises du groupe Casino.

La liste doit être déposée au plus tard le 20 novembre à 18h.

Le vote aura lieu du 7 au 14 décembre 2020, sur le site de Natixis-Interepargne.

Chaque électeur disposera **d'un nombre de voix égal au nombre de parts** (détenues au 23 novembre 2020) telles que décomptées par Natixis.

Les modalités de vote vous seront précisées ultérieurement.

Ces membres, **obligatoirement porteurs de parts FCPE Cas A**, étaient jusque-là désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau du groupe Casino. En application de la loi PACTE du 22 mai 2019, les représentants des salariés en place au 1^{er} janvier 2021, seront issus de **l'élection par l'ensemble des salariés et anciens salariés, porteurs de part**.

Les membres de cette instance ont en charge la **surveillance et le contrôle de gestion** des Fonds Communs de Placement d'Entreprise du Groupe Casino (FCPE). Le Conseil de Surveillance se réunit une fois par an au minimum.

**Si vous souhaitez être candidat, faites-vous
rapidement connaître auprès du SNTA FO,
par mail adressé avant le 17 novembre :**

snta@focasino.com

Le SNTA FO, c'est ensemble, sinon rien

Le 9 novembre 2020